

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 A 20H00

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Cendrieux sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 8 décembre 2022

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : PERROT Laurence pouvoir à Marie-Christine BENCHAREL,
LANGLAIS Alain pouvoir à Philippe DUCENE
FRANCERIES Julie pouvoir à Vanessa PRIAT
DULAC Bernard pouvoir à Cyril LEYMA
TABANOUX Nathalie pouvoir à Catherine CAILLAUD
ORHON Damien pouvoir à Bastien COLET

Quorum: Avec 17 présents et 6 excusés, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Malgré la levée des restrictions sanitaires, la séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune.

Ordre du jour :

- Fonctionnement

- Validation du P.V de la séance du 14 septembre 2022
- Publicité des actes administratifs
- France Services
- Motion de soutien EHPAD de Vergt
- Personnel
 - contrat CNP

- Economie / Finances

- Bilan travaux
- Décisions modificatives
- Programme 2023

- Admission en non-valeur
- Missions d'étude
- Achat immeuble
- Vente de terrains
- Indemnisation pour perte d'activité
- Tarifs :
 - location salle
 - emplacement marché
- Lignes de trésorerie : renouvellement

- Ecole cantine

- Cantine : tarifs

- Logements

- Opération Amelia 2
 - attribution de subventions

- Voirie

- Fauchage - élagage
- Chemins enquêtes publiques

- Culture animation

- Bilan des animations

- Foires et Marchés

- Marchés aux truffes

- Intercommunalité

- SMD3 : compostage collectif
- SMD3 : rapport annuel

I FONCTIONNEMENT

Maison France Services

D'abord MSAP (Maison des Services au Public) ouverte en 2017 dans les locaux de la Poste, cette structure a été labellisée France Services en 2020.

Le Maire invite monsieur de Mégille, référent France Services de la commune, à exposer les actions menées pour mettre en valeur ce service et pour le développer.

M. de Mégille décline les services et les partenaires, le fonctionnement avec une personne attitrée et compétente, les permanences...

Il indique que la journée porte ouverte et la démarche de distribution d'un prospectus dans toutes les boîtes aux lettres de la commune ainsi que celles des communes limitrophes ont permis de faire connaître ce service ; cela se traduit dans les statistiques de fréquentation.

Les statistiques régulièrement fournies par France Service montrent les services les plus utilisés (en début d'année l'ANTS qui permet la délivrance des cartes grises et en novembre les services des impôts qui tenaient une permanence).

Monsieur de Mégille suggère une nouvelle campagne de publicité et annonce que de nouveaux partenaires rejoindront bientôt ce service au public.

Adoption d'une motion de soutien – Maintien de l'EHPAD de Vergt : Motion proposée par le Maire de Vergt

“Le Maire rappelle au conseil municipal que le groupe KORIAN, en charge de l'administration de l'EHPAD de Vergt a décidé, sans la moindre consultation avec les élus locaux, les personnels de l'EHPAD, les familles des résidents et les résidents eux-mêmes de fermer l'établissement à court terme. Il envisage d'ores et déjà de transférer les résidents dans l'agglomération périgourdine.

Cette décision unilatérale et arbitraire, si elle devait se confirmer, créerait tout d'abord un déséquilibre important en matière d'offres de lits sur le territoire cantonal et se ferait au mépris des bassins de vie des familles des résidents et du personnel de cet établissement. De plus, cet établissement, outre l'éloignement imposé aux résidents et aux familles, participe à l'activité économique du bassin de vie employant une vingtaine d'agents, tout en travaillant avec les acteurs économiques locaux.

Qui plus est, cela va à l'encontre des engagements pris par l'Etat qui souhaite le maintien des services de proximité dans les territoires ruraux.

Le conseil municipal à l'unanimité demande le maintien de l'EHPAD sur le territoire communal de Vergt, soutient le personnel de l'EHPAD dans sa volonté de maintenir l'activité sur site et exhorte le groupe KORIAN à chercher une solution pérenne pour l'EHPAD de Vergt.”

Le conseil municipal à l'unanimité soutient cette motion.

Adoption des règles de publicité des actes

Le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales à compter du 1^{er} juillet 2022. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité doivent être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération, les actes sont automatiquement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modalité de publicité suivante qui permet à tous les habitants de consulter les actes : publicité des actes de la commune par publication papier ; ces actes sont tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Alvère de manière permanente et gratuite.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022

Pour tenir compte de cette nouvelle réglementation, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022 qu'ils ont reçu par courriel. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Santé : CPTS et CNR

Le Maire invite Madame Cécile ESCARMANT à exposer le projet de santé CPTS VIVEVAL qu'elle a rédigé et sur lequel elle travaille depuis 2019 avec des professionnels de santé et l'ARS.

Elle rappelle que cette structure CPTS VIVEVAL (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), sur le territoire Villamblard Vergt Val de Louyre et Caudeau, créée sous forme d'association s'inscrit dans le cadre de la loi et la volonté des professionnels de santé à travailler ensemble pour améliorer la qualité des soins des patients et leur prise en charge sur le territoire local.

Elle a notamment pour mission d'apporter des solutions aux problématiques liées à la désertification médicale et à l'accès aux soins des personnes âgées et/ou isolées, mais elle développe aussi nombre d'actions d'aide et de prévention de santé à l'attention de tout public.

A ce jour, ce projet est validé par l'ARS et officiellement reconnu.

La CPTS VIVEVAL a ainsi été invitée au Conseil National de la Refondation sur le thème de la santé, séance à Périgueux le 8 décembre 2022, présidée par Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Le CNR est un organisme créé en 2022 par le Président de la République pour revivifier le débat démocratique. Sur ce thème de la santé et plus particulièrement sur la prévention, l'attractivité des métiers de la santé, l'accès au médecin traitant, les acteurs de santé ont amené des propositions, des témoignages, des pistes d'amélioration face aux problématiques de terrain.

La synthèse de cette réunion a été effectuée à Bordeaux le 16 décembre 2022 pour toute la région Nouvelle Aquitaine et transmise au national.

Personnel CNP Assurances

Chaque année, les contrats d'assurance CNP relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les contrats CNP Assurance pour l'année 2023 (budgets Commune, Ecole et Voirie) et autorise le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

II ECONOMIE FINANCES

Bilan travaux

Monsieur Gilles LE ROUX fait un point sur les travaux en cours :

- * Réfection de la toiture du centre multimédia qui se termine aujourd'hui.
- * Travaux d'aménagement de la ruelle Saint Eutrope : pavés, abords et plantations : terminés
- * Travaux d'aménagement du chemin de Ronde à Cendrieux (nouvelle tranche)
- * Mise en service des nouveaux horaires d'éclairage public
- * Démolition des garages place de l'Europe et installation des barrières de sécurité
- * Travaux d'aménagement d'un local commercial et logement à Sainte-Alvère
- * Plantation d'une nouvelle haie devant les containers poubelles à l'entrée de Saint-Laurent des Bâtons
- * Création d'un passage piétons entre le cimetière de Saint-Laurent des Bâtons et d'un espace de parking près des containers poubelles
- * Travaux d'égoutage en cours

Projets travaux 2023

Le Maire fait un compte rendu de la commission des finances et soumet le programme des travaux d'investissement 2023, validé sur le principe, par cette commission.

Tous les projets ne sont pas encore chiffrés mais doivent faire l'objet d'un accord de principe pour permettre au Maire de déposer les demandes de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme 2023 des travaux et mandate le Maire pour déposer les dossiers de subventions adéquats.

Admission en non-valeur

Le Maire a exposé au conseil municipal que le Trésorier du service de Gestion Comptable de Périgueux lui a adressé des listes de propositions d'admissions en non-valeur. Elles concernent plusieurs budgets de la commune :

- budget principal pour un montant total de 1018,96 €
- budget école/cantine pour un montant de 8,71 €
- budget logements sociaux pour un montant de 319,20 €.

Les poursuites engagées ayant fait ressortir que le recouvrement de ces créances était irrémédiablement impossible, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les admettre en non-valeur.

Décisions modificatives

Le Maire présente le tableau des subventions obtenues en 2022 et propose d'inscrire au budget les dernières notifiées :

- 26 000,00 € de la CAF pour la création d'un Pumptrack
- 37 500,00 € de l'Europe (Leader) pour la bibliothèque-ludothèque-Mairie de Cendrieux.

Compte rendu ANCT

Le Maire rappelle que la candidature de Sainte-Alvère pour une aide logistique de l'ANCT avait été retenue. Un cabinet d'étude O+ Urbanistes, financé par l'Etat, a travaillé sur un programme de redynamisation et de mise en valeur du patrimoine. Il a établi une proposition de programmation qu'il conviendra d'affiner selon les choix du conseil municipal.

Aménagement et mise en valeur des ruines de la Tour du château

Le Maire informe le conseil municipal que l'étude de faisabilité demandée à Monsieur Philippe DANGLES pour la valorisation des vestiges de la Tour du château de Sainte-Alvère lui a été remise. Elle pourra être présentée au conseil municipal par l'architecte en début d'année 2023 après chiffrage des projets.

L'architecte a réalisé son document sur la base des études des cabinets Anne BECHEAU, Analyse GC, Archemetros et C. YOVITCHICH qui, chacun dans leurs domaines ont apporté un éclairage historique, archéologique, numérique...

Le document final, à partir d'une synthèse des données historiques, établit une prospection géophysique, une modélisation numérique du site et propose une programmation de valorisation de la Tour.

Le conseil municipal visualise sur écran les grandes lignes du dossier et à l'unanimité approuve le principe d'une poursuite du projet d'aménagement visant dans un premier temps à installer une passerelle permettant l'accès de la Tour selon une des variantes proposées et mandate le Maire pour poursuivre l'étude, prendre contact avec les services compétents afin d'obtenir les autorisations et fonds nécessaires pour faire aboutir le projet.

Projet de travaux pour la traverse rue de la République côté route de Bergerac :Choix d'un maître d'œuvre

Le Maire rappelle au conseil municipal la réunion du 18 octobre organisée à Sainte-Alvère pour proposer aux habitants (riverains et commerçants) le principe d'un aménagement de la traverse rue de la République depuis la place du Marché aux Truffes vers la route de Bergerac (route de Cyrano).

Un avis favorable sur le principe a été recueilli ; il convient maintenant de réaliser une étude chiffrée du projet et de choisir un maître d'œuvre.

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de l'Atelier Préville pour réaliser cette étude technique et chiffrée.

Etude pour le projet d'extension de l'épicerie

Le Maire indique au conseil municipal que « l'épicerie du village », depuis sa reprise, connaît un essor important. Elle a diversifié ses rayons avec des produits nouveaux : vrac et produits locaux... Il indique qu'il serait opportun d'envisager une extension de ce commerce afin qu'il reste au centre du village.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce principe d'étendre localement l'épicerie et mandate le Maire pour faire réaliser une étude de faisabilité par un cabinet d'architecte spécialisé.

Acquisition d'immeuble : tour dans l'enceinte de l'ancienne gendarmerie

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 13 avril 2022 par laquelle il avait acté le principe d'acquisition à Périgord Habitat, de la tour située dans la cour de l'ex gendarmerie de Sainte-Alvère.

Le conseil d'administration de Périgord Habitat par délibération du 11 juillet 2022 a fixé le prix de cette cession à 5 000 € TTC. Il soumet cette proposition au conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'acquisition de l'immeuble et d'une partie de la parcelle de terrain à ses abords au prix de 5 000 € TTC.

Vente de terrains

Le Maire expose que la Fedd envisage une extension et qu'elle souhaite acquérir aux abords des bâtiments, des terrains situés en zone UY à Sainte-Alvère.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre ces parcelles de terrain à la Fedd au prix de 15 € le m².

Cession de terrain à Cendrieux : tarif

Le Maire rappelle que par délibération en date du 22 mars 2022, le conseil municipal l'avait mandaté pour négocier le prix de vente de la parcelle de terrain constructible cadastrée section AB n°349 à Cendrieux, que le propriétaire de la parcelle AB n°350 souhaitait acquérir. Ils ont trouvé un accord à 15 € le m². Il soumet cette proposition au conseil municipal qui accepte à l'unanimité.

Indemnisation pour perte d'activité

Le Maire expose au conseil municipal que lors des travaux rue Jules Ferry, un commerçant installé rue Jules Ferry a été particulièrement impacté et a déposé un dossier de demande d'indemnisation pour perte d'activité.

Il s'agit d'une entreprise de vente de véhicules d'occasion et de pièces automobiles. Son dossier a été étudié par les services économiques de l'agglomération du Grand Périgueux à partir des chiffres officiels fournis par le comptable de l'entreprise.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à ce chef d'entreprise l'aide proposée de 3 517,24 €.

Location de salle : tarif

Monsieur Gilles LE ROUX indique qu'il est parfois sollicité par des associations ou organismes extérieurs à la commune qui souhaitent utiliser la salle Raymond TAULOU et propose de fixer un tarif pour l'entretien et le chauffage.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de louer cette salle au tarif à 30 € la demi-journée et 50 € la journée pour les organismes extérieurs.

Droit de place : tarif

Madame BENCHAREL Marie-Christine indique qu'elle a eu une demande d'emplacement sur le marché, d'un opticien qui souhaite venir régulièrement. Cependant, compte tenu de l'emprise demandée sur la place du marché aux truffes, elle lui a suggéré de choisir un autre jour que le lundi (faute de place). Il est d'accord sur le principe.

Il convient de fixer un tarif d'emplacement.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte que l'opticien occupe un emplacement place du Marché aux Truffes une fois par semaine de 9h00 à 12h00 en dehors du jour du marché hebdomadaire et fixe le prix de l'emplacement à 15 €.

Lignes de trésorerie

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider la souscription de lignes de trésorerie pour pallier les éventuels manques de trésorerie ; par exemple en attente du paiement des subventions d'investissement.

III ECOLE / CANTINES

Tarifs cantine

Pour tenir compte de la hausse des denrées et de l'énergie tout en préservant le budget des familles, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du repas de la cantine de 1% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tableau des nouveaux tarifs :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS 2022	Tarifs au 1er janvier 2023
De 0 à 370	2,64 €	2,67 €
De 371 à 570	2,74 €	2,77 €
De 571 à 690	2,84 €	2,87 €
De 691 à 800	2,89 €	2,92 €
De 801 à 960	3,00 €	3,03 €
De 961 à 1170	3,11 €	3,14 €
De 1171 à 1500	3,21 €	3,24 €
Plus de 1500	3,32 €	3,35 €
Non fourni	3,42 €	3,45 €
Adulte	6,00 €	6,06 €

IV LOGEMENTS

Subventions amélioration de l'habitat

Madame Michèle BALAINE référente de la commune au programme Amélia 2 d'amélioration des logements fait un compte rendu de la dernière commission à l'agglomération du Grand Périgueux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'attribution de deux nouvelles subventions pour l'amélioration énergétique de deux logements communaux :

- une subvention communale de 950,00 € pour un logement à Sainte-Alvère,
- une subvention communale de 548,00 € pour un foyer à Cendrieux.

V VOIRIE

Bilan élague - fauchage

Monsieur Patrice TAULOU fait un bilan de l'élague et du fauchage sur les trois villages à partir des cartes présentées à l'écran. L'opération de débardage est effectuée par l'entreprise TEULET de Journiac. Elle permet une meilleure circulation et visibilité. Malgré la gêne occasionnée pour la circulation le temps des travaux, l'ensemble de la population et des utilisateurs des voies sont satisfaits du résultat. Cet élague permet aussi de préserver les routes,

il est réalisé sur les voies structurantes en priorité et sur les routes qui bénéficieront de travaux sur la chaussée en 2023/ 2024.

Cette année c'est le débardage qui est privilégié, viendra bientôt une opération de curage des fossés. Les opérations de fauchage débroussaillage suivent le passage de l'élagueuse pour permettre de rendre un travail fin et net.

Enquête publique : régularisation des chemins

Monsieur Patrice TAULOU indique que dans la démarche « régularisation des chemins ruraux » sur Saint-Laurent des Bâtons notamment, une enquête publique aura lieu en janvier pour d'eux d'entre elles.

Pour les autres, il propose sur les conseils du commissaire enquêteur de les reformuler pour les mettre à jour avec la réglementation actuelle ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Compte rendu réunion Saint-Laurent des Bâtons – Traverse

Monsieur Cyril LEYMA fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Saint-Laurent des Bâtons après la pétition des habitants du bourg qui souhaitaient entre autres, la mise en place d'une meilleure sécurisation de la traverse du bourg. Il a rappelé que la commune avait déjà mis en place une limitation à 30km/h et que tout incident pouvant survenir à des vitesses supérieures était de la responsabilité des conducteurs.

Différentes solutions ont été abordées pour répondre à la demande dans un premier temps :

- des contrôles de gendarmerie
- un comptage du nombre de passages de véhicules et de la vitesse (en attente de résultat)
- un passage piéton a été tracé entre le cimetière et le parking en face.

D'autres solutions sont à l'étude pour contraindre les véhicules à respecter la signalisation routière, sans toutefois restreindre la chaussée pour garantir la circulation des engins agricoles. Il est important en effet de maintenir cette activité en milieu rural.

Les résultats de comptage de véhicules et de la vitesse sont attendus.

Procédure de débardage

Monsieur Cyril LEYMA expose au conseil municipal le résultat de sa mission de mise en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et chemins ruraux lors des opérations de débardage, stockage et transports de bois menés dans le cadre de l'exploitation forestière.

Il propose selon les documents annexés :

- la procédure de débardage aux abords d'une voie publique,
- un schéma de signalisation de principe,
- un état des lieux contradictoire,
- un projet d'arrêté municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ensemble de la procédure et des formulaires proposés.

VI CULTURE ANIMATIONS

Bilan des animations

Le Maire fait un bilan financier des animations culturelles de l'année 2022 pour un coût de revient à 13 605 €. Marie-Christine BENCHAREL fait un bilan des dernières animations sur les trois villages et indique que la bibliothèque de Sainte-Alvère propose outre des livres, des animations en collaboration avec des bénévoles : club de bridge, scrabble, origami et le retour des bébés lecteurs. Liliane AGRAFEUIL précise que des jeux ont été achetés pour la ludothèque de Cendrieux. Il y en a pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Des livres neufs viendront aussi compléter l'inventaire des deux bibliothèques pour la fin de l'année.

Marchés aux truffes

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait un bilan des trois premiers marchés dont les quantités correspondant à peu près à celles de 2019 sont correctes avec une meilleure qualité pour le dernier marché du 12 décembre ; ce marché a été le premier en apport au niveau national. Le Maire, Philippe DUCENE, indique que le dernier marché de la saison sera placé sous l'égide du chroniqueur Fulbert Dumonteil et qu'une animation sera prochainement proposée avec la collaboration de l'APVT pour remercier les producteurs, les commissaires et les volontaires qui travaillent au succès de ce marché.

VII INTERCOMMUNALITE

SMD3 : Compostage collectif

Madame BENCHAREL et Madame AGRAFEUIL ont assisté à une réunion du SMD3 qui a exposé la nécessité d'installer des composteurs pour compostage collectif dans toutes les communes. En effet, il a été constaté que le sac poubelle noir d'un Périgourdin compte en moyenne 37% de déchets compostables et seulement 21% d'ordures ménagères ; le reste étant recyclable.

Elles sont chargées d'étudier la possibilité de mettre en place ces nouveaux composteurs collectifs.

SMD3 : Rapport d'activité

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le rapport d'activité 2021 du SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne). Les conseillers municipaux étaient informés de la possibilité de le consulter au secrétariat de la mairie ou de le télécharger sur internet.

Ils prennent acte de ce rapport.

SDE 24 : Charte de sobriété énergétique

Le Maire, Philippe DUCENE, indique que le SDE 24 a rédigé une charte de sobriété énergétique qu'il met à disposition des élus.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE